

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## Tampon Redox 468 mV / pH 0.1

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Tampon Redox 468 mV / pH 0.1

**Code du produit** 52118029, 51350064

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Substances chimiques de laboratoire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** Mettler-Toledo GmbH  
Im Langacher 44  
CH-8606 Greifensee  
Switzerland  
Tel: +41 22 567 53 22  
Fax: +41 22 567 53 23  
Email: ph.lab.support@mt.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

**Date de révision** 14.04.2022

**Version** GHS 3.1 (Version précédente: GHS 3)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1, H314  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Acide sulfurique, No.-CAS 7664-93-9, No.-CE 231-639-5

**Contenu d'emballage < 125 ml**



Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Solution tampon.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Eau déionisée	75% - 90%	-	No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2
Acide sulfurique	5% - 10%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 15 %   Skin Irrit. 2 H315: 5 % ≤ C < 15 %   Eye Irrit. 2 H319: 5 % ≤ C < 15 %]	No.-CAS: 7664-93-9 No.-CE: 231-639-5 No.-Index: 016-020-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction**                      Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés**                      Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**                      Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs et brouillards générés.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 8.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

<b>Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)</b>	
EU - Occupational Exposure (2009/161/EU) - Third List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA (taking into account potential limitations and interferences which take place in the presence of other Sulphur compounds, mist (thoracic fraction))
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA [VME] (thoracic fraction)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.**Protection individuelle****Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).**Protection des mains** Gants en Chloroprène. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 4 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).**Protection des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.**Risques thermiques** Pas de précautions spéciales.**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune clair.
<b>Odeur</b>	Aucun(e).
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.

<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	0.1
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	23 hPa (20 °C)
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.1
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des bases fortes. Des métaux. Les métaux alcalins. Composés halogénés. De l'ammoniaque.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de soufre.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>Eau déionisée (CAS 7732-18-5)</b> Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) <b>Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)</b> Inhalation LC50 Rat = 0.375 mg/L 4 h(OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 2140 mg/kg (JAPAN_GHS)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des membranes muqueuses.
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Peut changer le pH de l'eau.
<b>Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio >500 mg/L [static] (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 06 01 01 *.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3264
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

<b>ADR/RID</b>	<p>UN 3264.  Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique).  Classe 8.  Groupe d'emballage III.  Étiquettes ADR/RID 8.  Code de classement C1.  Numéro d'identification du danger 80.  Quantité limitée 5 L.  Quantité exceptée E1.  Catégorie de transport 3.  Code de restriction en tunnels (E).</p>
<b>IMDG</b>	<p>UN 3264.  Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Sulphuric acid).  Classe 8.  Groupe d'emballage III.  Étiquettes IMDG 8.  Quantité limitée 5 L.  Quantité exceptée E1.  No EMS F-A, S-B.  Polluant marin: Non.</p>
<b>IATA</b>	<p>UN 3264.  Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Sulphuric acid).  Classe 8.  Groupe d'emballage III.  Étiquettes IATA 8.  Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L).  Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L).  Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).</p>
<b>Navigation fluviale ADN</b>	<p>UN 3264.  Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique).  Classe 8.  Groupe d'emballage III.  Étiquettes ADN 8.  Code de classement C1.  Quantité limitée 5 L.  Quantité exceptée E1.</p>
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

<b>Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)</b>	
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2807 00 00])

EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption	100 kg
EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2807 00 00])
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75. (B)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-639-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present (listed under HS Code: 2807.00)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non demandé.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3, 11, 12.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
CED: Code du catalogue européen de déchet

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mode d'emploi**

Uniquement pour utilisation industrielle.

## Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.